



## **Conditions générales de vente LES FRERES MAWEM**

### **Conditions générales de vente**

IBAN FR76 1027 8032 0200 0207 1870 192

SAS au capital de 180 000 € - SIRET : 89309490400024- Code APE : 9311 Z - TVA

Intracommunautaire : FR00893094904

En vertu de la loi 92-1442, il sera appliqué au prorata temporis des agios au taux de deux fois l'intérêt légal l'an tout dépassement de l'échéance fixée à 30 jours suivant la date de facture. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Pas d'escompte accordé en cas de paiement par anticipation. Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem) Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix de revente si elles ont déjà été revendues. Rétractation : Conformément aux dispositions de l'article L.121-16 du Code Français de la Consommation, le client dispose, à compter de la livraison, d'un délai de quatorze jours ouvrables pour retourner le produit commandé à des fins d'échange ou de remboursement. En cas d'exercice du droit de rétractation, la société LES FRERES MAWEM sera tenue au remboursement des sommes versées sans frais. Le remboursement aura lieu dans un délai maximum de 30 jours. Le produit devra impérativement être retourné dans son emballage d'origine, intact, accompagné de tous les accessoires éventuels. Les frais de transport restent toutefois à la charge du client et le produit est transporté sous sa responsabilité.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

Téléphone : 03 89239874 Adresse : 3 rue Jacques Daguerre, 68000 Colmar N° SIRET : 89309490400024

### **DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies sur les différents formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé avec RESASPORTS pour la gestion de notre clientèle. Elles sont conservées pendant 15 ans et sont destinées aux Services commercial et comptable situés dans notre établissement établi en France. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [serviceclient@lesfreresmawem.com](mailto:serviceclient@lesfreresmawem.com). Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des informations, des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos coordonnées (nom, prénom, adresse et téléphone). Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://bloctel.gouv.fr/>



Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité, vous pouvez consulter notre RGPD client.

## **Conditions générales de vente des abonnements**

Entre LES FRERES MAWEM et l'abonné, il a été conclu le contrat suivant :

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **1- OBJET**

Le présent contrat est conclu après que l'abonné a eu renseigné son compte utilisateur, signé les CGV et le règlement sportif et intérieur. Le présent contrat et le règlement sportif et intérieur, constituent les seuls cadres des relations juridiques entre l'abonné et LES FRERES MAWEM. L'abonnement est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par l'abonné.

#### **2- DURÉE**

Abonnement reconductible

- Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée avec une période minimale de deux mensualités pleines prélevées.

- L'adhérent a la possibilité de résilier son l'abonnement par lettre recommandée avec accusé de réception via l'adresse postale : LES FRERES MAWEM, SERVICE RESILIATION, 3 rue Jacques DAGUERRE, 68000 Colmar, tout en respectant un préavis de 15 jours ouvrés avant la fin de chaque mois. Lors du préavis, les cotisations mensuelles sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion. Elles ne pourront pas être remboursées, prolongées ou suspendues. Il est important de noter les coordonnées de l'adhérents de manières claires et lisibles pour organiser l'arrêt de l'abonnement.

#### **3- PRESTATIONS ET MODALITÉS**

- Pendant la durée du contrat, en dehors des cours, des stages organisés ou proposés par LES FRERES MAWEM, l'abonné pourra sous sa seule responsabilité, utiliser les installations sportives de LES FRERES MAWEM et bénéficier de l'ensemble des services proposés. Par ailleurs, des activités accessoires pourront être modifiées ou supprimées en fonction de la demande ou pour des raisons techniques.

- LES FRERES MAWEM se réserve le droit d'immobiliser tout ou partie des équipements en fonction des besoins d'exploitation et d'animation de la salle (cours, stages, ouvertures de voies, compétitions, travaux...).

- Les heures d'ouverture pourront être modifiées par LES FRERES MAWEM, sous réserve d'une information au préalable, sauf en cas de force majeure. L'indisponibilité temporaire, totale ou partielle des installations, la modification des horaires d'ouverture ou la suppression des activités accessoires, ne pourra donner lieu au remboursement de tout ou partie du prix de



l'abonnement ou à la prolongation de celui-ci. - donner lieu au remboursement de tout ou partie du prix de l'abonnement ou à la prolongation de celui-ci.

#### **4- CARTE D'ADHÉSION**

- La carte adhésion est incessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou destruction de la carte par l'abonné, la réédition de la carte est obligatoire et son tarif sera celui en vigueur au jour de la réédition de la carte.

- La carte doit obligatoirement être présentée à l'entrée de LES FRERES MAWEM afin de contrôler la validité de l'abonnement du client.

#### **5- PRIX ET PAIEMENT**

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur au jour de la souscription. Le paiement de l'abonnement se fera au comptant ou par cotisations mensuelles. La mensualisation n'est possible que sous réserve d'une acceptation par LES FRERES MAWEM ainsi que de la signature par le client des contrats proposés. En cas de défaut de paiement, 10€ de frais supplémentaires par défaut seront facturés à l'abonné.

- Changement de domiciliation bancaire : Des modifications peuvent intervenir au cours de votre abonnement (changement d'agence, de compte ou de carte). Vous devez alors mettre à jour votre numéro de votre CB sur votre profil adhérent dans l'espace « mon compte ». Ce dernier devra être informé impérativement 3 semaines avant la date du prélèvement afin que le prélèvement puisse être effectué et ainsi éviter les frais d'impayés.

- Prélèvements impayés : En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement à LES FRERES MAWEM par un autre moyen de paiement, majoré des frais de 10€. Si les incidents de paiement se répètent, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'adhérent, lequel sera redevable d'une somme équivalente à 3 mois de cotisation mensuelle, majorée de la ou des échéances impayées.

- Les frais divers liés à la gestion de tout titre de paiement non honoré seront facturés à l'adhérent.

#### **6- SUSPENSION**

L'abonnement ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou aucune prorogation si l'abonné cessait de son fait d'utiliser même temporairement les installations de LES FRERES MAWEM. LES FRERES MAWEM se réserve cependant la possibilité de proposer aux abonnés, dans des conditions particulières (mutation professionnelle ou accident), de bénéficier d'une suspension ou prolongation de leurs contrats d'abonnement.

#### **7- DOCUMENTS A FOURNIR**

- Tout nouvel abonné devra justifier de sa majorité ou pour les mineurs de plus de 14 ans d'une autorisation parentale.

- Tout changement de domicile de l'abonné devra être signalé. A défaut, l'adresse portée sur le contrat demeurera valable.



- L'abonné se doit en outre de posséder lors de son inscription une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

## **8- ASSURANCES**

- LES FRERES MAWEM est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.

- La responsabilité de LES FRERES MAWEM ne pourra être recherchée en cas d'accident, résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations, des matériels ou encore le non-respect des techniques d'assurage spécifiques à l'escalade.

- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par l'abonné auprès de la compagnie de son choix.

- En cas d'accident, l'abonné est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de LES FRERES MAWEM, sous peine d'irrecevabilité.

- Le contrat d'abonnement comprend la mise à disposition en fonction des disponibilités d'un casier à vêtements et effets personnels. LES FRERES MAWEM n'est en aucun cas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par l'abonné dans les casiers mis à sa disposition dans les vestiaires ou dans la salle.

## **9- RÉSILIATION**

- LES FRERES MAWEM pourra suspendre ou résilier immédiatement et sans préavis le contrat de tout abonné qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement intérieur ou des Conditions Générales de Vente dont notamment les comportements qui pourraient présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs, ou en cas de mise à disposition par l'abonné de sa carte d'abonnement à un tiers. La résiliation ou suspension de l'abonnement sera notifiée à l'adhérent par courrier recommandé.

- En cas de déménagement hors du département, et sur présentation d'un justificatif, un abonné a la possibilité de résilier son abonnement annuel. Il est important également de noter que tout mois commencé est dû.

## **Conditions générales de vente des cours**

Entre LES FRERES MAWEM et le stagiaire, il a été conclu le contrat suivant :

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **1-OBJET**

- Le présent contrat est conclu après que l'abonné a eu renseigné son compte utilisateur et signé les CGV, le règlement sportif et intérieur. Le présent contrat et le règlement sportif et



intérieur, constituent les seuls cadres des relations juridiques entre le stagiaire et LES FRERES MAWEM.

- L'engagement est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par le stagiaire.

## **2- DURÉE**

Le stagiaire est engagé avec LES FRERES MAWEM.

## **3- PRESTATIONS ET MODALITÉS**

- Durant les cours uniquement, le stagiaire est sous la responsabilité du Moniteur de LES FRERES MAWEM et pourra utiliser les installations sportives de LES FRERES MAWEM et bénéficier de l'ensemble des services proposés. Par ailleurs, des services accessoires pourront être modifiés ou supprimés en fonction de la demande ou pour des raisons techniques.

- LES FRERES MAWEM se réserve toutefois le droit d'immobiliser tout ou partie des équipements en fonction des besoins d'exploitation et d'animation de la salle (cours, stages, ouvertures de voies, compétitions, travaux...) Les heures d'ouverture et les activités pourront être modifiées par LES FRERES MAWEM, sous réserve d'une information au préalable, sauf en cas de force majeure.

- Il est convenu qu'en cas d'annulation de cours ou de sorties prévus dans le cadre du stage souscrit, LES FRERES MAWEM s'engage à reprogrammer pendant l'année ces cours ou sorties manqués.

## **4- PRIX ET PAIEMENT**

- Le paiement du stage se fait selon le tarif en vigueur au jour de la souscription du stage. Le paiement se fera ainsi par CB, chèque, espèces, coupon sport ou chèque vacances. LES FRERES MAWEM pourra proposer un paiement par mensualisation sous réserve d'acceptation des dossiers et de signature par le client des contrats proposés par LES FRERES MAWEM.

- Prélèvements impayés : En cas d'incident de paiement, le montant du prélèvement devra être réglé directement à LES FRERES MAWEM par un autre moyen de paiement, majoré des frais de 10€. Si les incidents de paiement se répètent, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'adhérent, lequel sera redevable d'une somme équivalente à 3 mois de cotisation mensuelle, majorée de la ou des échéances impayées.

- Un versement d'arrhes peut être demandé.

## **5- DOCUMENTS A FOURNIR**

- Le stagiaire reconnaît avoir fourni au moment de son adhésion, un certificat médical concluant favorablement à la pratique des activités proposées par LES FRERES MAWEM. A défaut, le stagiaire atteste sur l'honneur avoir passé une visite médicale aboutissant aux mêmes conclusions.

- De plus, tout changement de domicile du client devra être signalé. A défaut, l'adresse portée sur le contrat demeurera valable.



- Le stagiaire devra fournir les documents lui permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel. Dans l'hypothèse où le stagiaire serait inscrit à un tarif auquel il n'aurait pas droit, LES FRERES MAWEM pourra, ce que le stagiaire acceptera formellement, recouvrir aux frais de ce dernier, la différence entre le prix payé et le plein tarif. Le client se doit en outre de posséder lors de son inscription une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

## **6. SUSPENSION ET RÉSILIATION**

Pour les abonnés réglant leurs cours par prélèvement mensuel, la résiliation est simplifiée. Après avoir honoré quatre mensualités, l'abonné peut librement demander la résiliation de son abonnement. Il suffit de faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception via l'adresse postale : LES FRERES MAWEM, SERVICE RESILIATION, 3 rue Jacques DAGUERRE, 68000 Colmar

En revanche, pour les abonnés ayant réglé leur stage **en une seule fois (paiement comptant)**, une résiliation reste possible, mais elle est soumise à des conditions spécifiques. Une demande écrite par lettre recommandée avec accusé de réception via l'adresse postale : LES FRERES MAWEM, SERVICE RESILIATION, 3 rue Jacques DAGUERRE, 68000 Colmar. **Des frais de résiliation de 120 €** seront appliqués.

Dans tous les cas, si un stagiaire cesse de suivre les cours de son propre fait, même temporairement, **aucun remboursement** (ni total, ni partiel) des sommes versées ne sera accordé, sauf conditions particulières prévues pour des cas exceptionnels comme une **mutation professionnelle** ou un **accident dans le cadre des cours LFM**. Dans ces situations, LES FRERES MAWEM se réserve la possibilité d'octroyer **un remboursement** ou **un avoir**, au cas par cas.

### **6.1- ENGAGEMENT**

Les stages sont soumis aux périodes d'engagements ci-dessous :  
GROUPES EXPLORATION, ECOLES D'ESCALADE et ACADEMIE LFM : **4 mois d'engagement à la signature. Toute période débutée (1er du mois) est due.**

## **7- ASSURANCES**

- LES FRERES MAWEM est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.

- La responsabilité de LES FRERES MAWEM ne pourra être recherchée en cas d'accident, résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations, des matériels ou encore le non-respect des techniques d'assurage spécifiques à l'escalade.

- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par le stagiaire auprès de la compagnie de son choix.

- En cas d'accident, le stagiaire est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de LES FRERES MAWEM, sous peine d'irrecevabilité.



- Le contrat d'abonnement comprend la mise à disposition en fonction des disponibilités d'un casier à vêtements et effets personnels. LES FRERES MAWEM n'est en aucun cas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par le stagiaire dans les casiers mis à sa disposition dans les vestiaires ou dans la salle.

## **8- RÉSILIATION**

LES FRERES MAWEM pourra suspendre ou résilier immédiatement et sans préavis le contrat de tout stagiaire qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement intérieur dont notamment le comportement qui pourrait présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs.

## **Conditions générales de vente de la vente en ligne**

### **1-OBJET**

- Les conditions générales de vente (ci-dessous nommées CGV) s'appliquent dès lors que le client ci-dessous dénommé stagiaire, a procédé au règlement de tout ou partie des activités choisies.

- L'acceptation des CGV engendre automatiquement l'acceptation du règlement sportif intérieur de la salle. Les CGV et le règlement sportif et intérieur, constituent les seuls cadres des relations juridiques entre le stagiaire et LES FRERES MAWEM.

- Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du site ou disponible sur simple demande téléphonique ou par mail à [serviceclient@lesfreresmawem.com](mailto:serviceclient@lesfreresmawem.com). L'engagement est d'effet immédiat au jour du paiement effectif de son prix par le stagiaire.

### **2-DURÉE**

Le stagiaire est engagé avec LES FRERES MAWEM pendant la durée de son cours ou stage.

### **3-PRESTATIONS ET MODALITÉS**

- Durant les cours uniquement, le stagiaire est sous la responsabilité du Moniteur de LES FRERES MAWEM et pourra utiliser les installations sportives de LES FRERES MAWEM et bénéficier de l'ensemble des services proposés. Par ailleurs, des services accessoires pourront être modifiés ou supprimés en fonction de la demande ou pour des raisons techniques.

- LES FRERES MAWEM se réserve toutefois le droit d'immobiliser tout ou partie des équipements en fonction des besoins d'exploitation et d'animation de la salle (cours, stages, ouvertures de voies, compétitions, travaux...) Les heures d'ouverture et les activités pourront être modifiées par LES FRERES MAWEM sous réserve d'une information au préalable, sauf en cas de force majeure.

- Il est convenu qu'en cas d'annulation de cours ou de sorties prévus dans le cadre du stage souscrit, LES FRERES MAWEM s'engage à reprogrammer pendant l'année ces cours ou sorties manqués.



#### **4-PRIX ET PAIEMENT**

- Le paiement du cours/stage se fait selon le tarif en vigueur au jour de la souscription du cours/stage. Le paiement se fera ainsi par CB grâce au système sécurisé RESASPORTS.
- Le versement de la totalité du cours/stage est exigé lors de la réservation.

#### **5-DOCUMENTS A FOURNIR**

- Le stagiaire ou son représentant légal atteste sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de l'escalade.
- Le stagiaire ou son représentant légal atteste également sur l'honneur être assuré en responsabilité civile.

#### **6-RÉTRACTATION**

- Absence de délai de rétractation : En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.
- Le cours/stage ne pourra pas donner lieu à remboursement de la totalité ou même simplement des arrhes au cas où pour quelle cause que ce soit, le stagiaire cesserait de son fait de suivre, même temporairement les cours de LES FRERES MAWEM. LES FRERES MAWEM se réserve cependant la possibilité de proposer aux stagiaires, dans des conditions particulières (mutation professionnelle ou accident), de bénéficier d'un remboursement ou d'un avoir.

#### **7-ASSURANCES**

- LES FRERES MAWEM est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement.
- La responsabilité de LES FRERES MAWEM ne pourra être recherchée en cas d'accident, résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur ou de l'utilisation inappropriée des installations, des matériels ou encore le non-respect des techniques d'assurage spécifiques à l'escalade.
- Les atteintes à l'intégrité physique de toute nature, les préjudices patrimoniaux ou personnels, doivent faire l'objet d'une assurance personnelle souscrite par le stagiaire auprès de la compagnie de son choix.
- En cas d'accident, le stagiaire est tenu d'en faire la déclaration immédiatement auprès de LES FRERES MAWEM, sous peine d'irrecevabilité.
- L'accès à la salle comprend la mise à disposition en fonction des disponibilités d'un casier à vêtements et effets personnels (pensez à prendre un cadenas). LES FRERES MAWEM n'est



en aucun cas responsable en cas de vol ou disparition des objets de valeur qui seraient déposés par le stagiaire dans les casiers mis à sa disposition dans les vestiaires ou dans la salle.

### **8-EXCLUSION**

LES FRERES MAWEM pourra exclure immédiatement et sans préavis l'engagement de tout stagiaire qui ne respecterait pas l'une des clauses du règlement sportif et intérieur dont notamment le comportement qui pourrait présenter un risque ou une gêne pour lui-même ou pour les autres utilisateurs.

**CGV mises à jour le 28/12/2024**